



La ville de Villemomble recrute un Educateur sportif maître-nageur en remplacement (H/F)

Cadre d'emploi des éducateurs des activités physiques et sportives

Sous la responsabilité du directeur de la piscine et des chefs de bassins, vous participez à la mise en œuvre de la politique sportive définie par la collectivité. Vous concevez, animez, enseignez et encadrez des activités sportives auprès de publics diversifiés et dans un environnement sécurisé. Vous intervenez également sur des manifestations.

Missions principales (non exhaustives) :

- Assurer la surveillance et l'encadrement des activités nautiques
- Veiller à la qualité de l'eau et signaler les dysfonctionnements des bassins
- Accueillir, surveiller le public en conformité avec les dispositions du P.O.S.S
- Appliquer et faire appliquer le règlement intérieur
- Enseigner des cours de natation aux scolaires et au public
- Encadrer les diverses activités nautiques municipales (aquagym, bébés-nageurs, jardin aquatique (MNS dans l'eau), natation pré et post natale, etc...)
- Intervenir dans le cadre d'un projet éducatif en cohérence avec la politique sportive de la ville et des directives du Ministère de l'Education Nationale
- Détecter les anomalies de fonctionnement du matériel et effectuer les opérations de maintenance usuelle (matériel pédagogique et de secours)
- Nettoyer les plages, le matériel pédagogique et l'infirmerie

Profil et compétences :

- Titulaire du BESSAN ou BPJEPS Activités natation
- Certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de M.N.S à jour
- Secourisme DSA actualisé, PSE1
- Avoir le sens du travail en équipe être polyvalent et partager les valeurs du service public
- Être rigoureux dans l'application de ses missions et soucieux de l'accueil du public
- Travail le weekend et en soirée par roulement 1 weekend sur 3
- Travail dans une ambiance chlorée

Rémunération et complément d'information :

- Rémunération statutaire
- RIFSEEP (IFSE + CIA)
- Prime de fin d'année
- Restauration municipale
- Politique de formation active
- 25 congés annuels et 11 ARTT (37 heures hebdomadaire) à prendre durant les vacances scolaires de la zone C
- Compte-Epargne Temps
- Prise en charge partielle du Pass Navigo pour les frais de trajet domicile-travail
- Prise en charge des frais de déplacement formation

Adressez votre lettre de motivation et votre CV à recrutement@mairie-villemomble.fr ou, par courrier, à

Monsieur le Maire – service développement de la vie professionnelle – 13 bis rue d'Avron 93250 VILLEMOMBLE

Toutes les offres sont sur le site www.villemomble.fr rubrique « La Ville recrute »